

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MAI 2023 A 18h30

Présents : DUBOURG Philippe, BACUS Thierry, EVRARD Agnès, LELIEVRE Brigitte, LACOSTE Odile, DALESME Clément, VERLANDE Michel, LAMOTHE Georges

Absent excusé : BOCCANFUSO Patrice procuration donnée à Verlande Michel

Secrétaire de séance : BACUS Thierry

Ajouter une délibération : Modification des prix des repas pris par les élèves et le personnel extérieur.

Contre 0 Abstention 0 Pour 9

1/ Travaux de réhabilitation d'une maison de bourg en deux logements locatifs publics : Autorisation de signature des avenants.

Pour faire suite à des modifications de travaux dans le logement, après consultation des entreprises et acceptation de l'architecte il y a lieu de signer des avenants pour les lots suivants :

- Avenant lot n°4 « menuiseries extérieures » + 1 190,41€ ttc
- Avenant lot n°3 « charpente couverture » + 4 050,57€ ttc
- Avenant lot n°6 « plâtrerie » - 4 261,24€ ttc -

Contre 0 Abstention 0 Pour 9

2 /Redevance d'occupation du domaine public dû par orange pour l'année 2023

Pour installer leurs réseaux, les opérateurs de télécommunication utilisent largement le domaine public communal routier ou non, aérien, souterrain.

Ils y sont autorisés par permission de voirie ou par convention. En contrepartie, ils doivent s'acquitter d'une redevance dont le montant est encadré par décret du 27 décembre 2005.

Artère aérienne 8,900km à 62,60€ = 557,14€

Artère sous-sol 0,851km à 46,95€ = 39,95€

Total 597,09€ arrondi à **597€**

Contre 0 Abstention 0 Pour 9

3/ Avenant aux règlements intérieurs des sites funéraire et cinéraire

Pour permettre une gestion rigoureuse des concessions dans le cimetière communal en raison d'une offre restreinte des places disponibles, il y a lieu d'apporter des modifications dans les règlements du cite cinéraire et cite funéraire.

Dans le règlement du site funéraire : page 4 à la fin de l'art. 3- Droit à sépulture

Aucune nouvelle concession ne peut être attribuée pour recevoir une ou des urnes funéraires.

Les urnes sont destinées au jardin du souvenir, au columbarium, aux caveaux ou concessions familiales existantes.

Tarifs fixés par délibération en date du 25 mai 2023

15ans 100€ m²

30 ans 120€ m²

50 ans 150€ m²

Pour le site cinéraire modification suivante

Aucune nouvelle concession ne sera accordée pour recevoir les urnes funéraires.

Les urnes sont destinées au jardin du souvenir, au columbarium, aux caveaux ou concessions familiales

Contre 0 Abstention 0 Pour 9

4/ Révision des tarifs des concessions

Il y a lieu de réviser les tarifs des concessions de notre cimetière communal dont la dernière fixation date du 14 décembre 2011

Proposition :

15 ans 100€ m²

30 ans 120€ m²

50 ans 150€ m²

Contre 0 Abstention 0 Pour 9

5/ Tarifs de la redevance pour l'assainissement collectif

Vu la compétence assainissement actuellement exercée par la commune.

Compétence transférée à partir du 1 janvier 2026 à la communauté de commune

Vu la disparité des tarifs en vigueur sur la CCPR.

Vu l'étude de l'ATD en prévision du transfert.

Considérant la dynamique financière étudiée qui a permis de déterminer une redevance cible de 340€ ht pour 120 m³ avec une convergence tarifaire sur 5 ans. (part fixe 136€ ht et part variable 1,70€ ht)

Considérant qu'il est préférable de commencer le lissage dès 2022, 3 ans avant la prise de compétence et donc d'effectuer un lissage sur 8 ans.

Pour l'année 2023 la tarification est de 235€ (94€ et 1,18€)

Pour 2024 la tarification sera de : **250€ ht pour 120m³ soit la part fixe 100€ et la part variable 1,25€ht du m³.**

Contre 0 Abstention 0 Pour 9

6/ Suppression de la délibération sur l'exonération de la taxe foncière sur les terrains plantés

Il y a lieu de supprimer la délibération du 31 mai 1996 concernant l'exonération des taxes foncières sur les terrains plantés arbres fruitiers (noyers) pendant 8 ans. Exonération assumée par le budget communal.

Contre 0 Abstention 0 Pour 9

7/ Modification des prix des repas pris par les élèves et le personnel extérieur

Suite à l'augmentation importante de l'alimentation en 2023 pris par les élèves et les personnels extérieurs à la cantine il y a lieu de réévaluer les tarifs pris par les délibérations du 16 juin 2022 et du 18 février 2016.

Pour la rentrée 2023 nouveaux tarifs proposés :

Augmentation de 0.20cts pour le repas des élèves soit 2,90€.

Pour le personnel enseignant : 8,00€

Personnel extérieur : 10€

Propose également de demander une participation de 2,20€ à la commune de St Méard de Dronne par repas et par élève présent au sein de notre cantine scolaire.

Contre 0 Abstention 0 Pour 9

8/ Questions diverses

Fin de séance à 19h15

